

Il sautait aux yeux qu'en quatre ou cinq semaines, le comité ne pouvait établir de rapport complet sur la question; mais il a commencé le travail et nos délégués à la Conférence de Lisbonne en recevront un autre, plus détaillé.

Une des difficultés auxquelles nous nous heurtons, quand nous nous engageons plus avant dans le problème de la collaboration non militaire, est celle qu'il y a à concilier le travail d'équipe de tous les membres de l'OTAN, avec les relations existantes entre les États membres et les autres pays. Nous ne voulons pas empiler un nouvel organisme sur tous les autres organismes déjà en fonction. Certains membres s'évertuent à mettre en avant des questions qui leur tiennent à cœur dans le domaine de la collaboration non militaire, tandis que d'autres défendent leurs propres intérêts non militaires.

Un ou deux des pays qui font partie du comité s'intéressaient surtout à la possibilité de recourir à l'OTAN à l'égard de l'immigration et du déplacement de la main-d'œuvre. C'est un sujet que tous les députés jugent important mais qui ne peut être réglé ni en une semaine, ni en un mois ni peut-être en un an.

On s'est aussi beaucoup intéressé à la possibilité d'améliorer les consultations politiques entre tous les États membres de l'OTAN afin qu'aucun membre de l'Organisation ne soit saisi d'une importante décision d'un autre pays avant que des consultations aient eu lieu au sein même du Conseil. Nous nous efforçons de trouver les voies et moyens qui permettraient de poursuivre presque constamment de tels entretiens. Cette quasi permanence pourrait entraîner une réorganisation de l'OTAN elle-même et même exiger que le Conseil de l'Atlantique-Nord siège de façon continue tout comme le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Je tiens à préciser cependant que les ministres des affaires étrangères ne seront pas tenus de rester constamment à la disposition du Conseil de l'Atlantique-Nord, loin de leurs foyers; il faudra cependant accroître les pouvoirs des suppléants qui constituent un organisme subsidiaire, de sorte que soient assurées des séances quasi ininterrompues auxquelles assisteront des représentants revêtus de pouvoirs suffisants pour agir au nom de leur gouvernements. C'est encore là une décision que les gouvernements ne peuvent arrêter ni facilement ni précipitamment. A Rome, nous étions certes loin de pouvoir nous entendre à ce sujet.

[L'hon. M. Pearson.]

Je ne fournis ces détails que pour montrer que nous ne négligeons pas la mise en œuvre de l'article II. Nous n'oublions pas l'importance des formes de collaboration qui n'ont pas un caractère militaire.

Dans son intéressant discours, l'honorable député de Peace-River (M. Low) s'est dit préoccupé de ce que notre population se rend si peu compte de toute la portée des mesures que nous prenons. Je reconnais que l'une des tâches importantes que doit accomplir l'OTAN c'est de pourvoir à l'information du public. C'est l'une des questions que nous avons étudiées au comité des cinq. C'est l'une des questions à laquelle nous accordons beaucoup d'attention. Nous ne voulons pas, à mesure que grandit cet organisme international, créer l'impression que nous travaillons dans les coulisses. Impossible de réussir sans l'appui de l'opinion publique. Il n'est que sage, à mon avis, de tenir autant que possible les gens au courant de ce que nous faisons et de ce que nous voulons faire. Je puis assurer à la Chambre que le Gouvernement y tient beaucoup.

Voilà, je pense, tout ce que je puis dire sur le sujet en ce moment. Peut-être pourrais-je fournir un bref aperçu de la situation générale, telle qu'elle m'est apparue en Europe, après un séjour de quelques semaines à l'Assemblée des Nations Unies et au Conseil de l'OTAN, ainsi qu'une dizaine de jours à Londres. J'hésiterais beaucoup à me prononcer *ex cathedra* sur une question d'une telle importance que la paix du monde.

M. Fulton: Tant que vous ne prétendez pas à l'infailibilité, passe encore.

L'hon. M. Pearson: Je ne le prétends certes pas. L'impression que j'ai eue,—et je pense qu'il en était de même de ceux qui sont revenus avec moi, comme le secrétaire d'État des États-Unis,—c'est que la situation n'a aucunement empiré au cours de l'année écoulée. Le moins que je puisse dire, c'est que le fossé ne s'est pas élargi et que nous tenons bon. Si la chose peut vous reconforter, tant mieux.

Cependant, nous ne pourrions continuer de tenir bon à moins d'accroître, comme nous cherchons à le faire, notre puissance collective, en dépit de toutes les déceptions et des revers apparents. A cette fin, aucun organisme ne saurait être plus efficace que l'OTAN. Nous en faisons un organisme plus puissant, non seulement du point de vue militaire,—car la puissance militaire n'a jamais constitué un fondement permanent de paix,—mais, aussi politique.

Nous constituons une association d'États qui consentent à travailler de concert dans la paix et qui, s'il le faut, travailleront et com-